

## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Vendredi 19 Mars 2021

L'an 2021, et le vendredi 19 Mars 2021, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

**Présents :** Mme BRUCHET Delphine, Maire,  
MM . FLEUREAU Eric, MORGEAT Guillaume, STEIN Jean-Pierre,  
Mmes VAPPEREAU Béatrice , SEVIN Nathalie, DESFORGES Anne-Claire

**Absents :** M. MALLET Jean-Yves (pouvoir à M. MORGEAT Guillaume),  
MM MARTIN Joseph, BEDU Stéphane et PORTAIS Lionel.

Nombre de membres :

- . afférents au conseil municipal : 11
- . en exercice : 11
- . présents : 06
- . votants : 07

Date de la convocation : 12/03/2021

Date d'affichage : 12/03/2021

### SOMMAIRE

- **Approbation du compte de gestion 2020- budget principal**
- **Approbation du compte administratif 2020- budget principal**
- **Affectation du résultat – budget principal**
- **Approbation du compte de gestion 2020- budget de l'assainissement collectif**
- **Approbation du compte administratif 2020- budget de l'assainissement collectif**
- **Affectation du résultat – service de l'assainissement collectif**
- **Vote des subventions communales – année 2021**
- **Instauration d'une provision pour dépréciation des restes à recouvrer, budget principal et service de l'assainissement collectif**
- **Convention SOA pour le balayage des caniveaux**
- **Devis travaux**
- **Recrutement**
- **Affaires diverses**

### **Ref : 2021-01 – Approbation du Compte de Gestion 2020- budget principal**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos et dressé par le Receveur.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et après s'être assuré que le Receveur avait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et toutes les opérations effectuées en 2020, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Ref : 2021-02 – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020**

Il présente un excédent de clôture en section de fonctionnement de : 389 511.75 €  
et un excédent d'investissement de 1619.85 € et des restes à réaliser de 2700.00 €

**Ref : 2021-03- Affectation du résultat 2020- budget communal**

Statuant sur l'affectation du résultat 2020 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de ...	389 511.75 €
- Un excédent d'investissement de ...	1 619.85 €
- Un RAR d'investissement de ...	2 700.00 €
-	

Le Conseil Municipal DECIDE d'inscrire au budget primitif 2021 :

à l'article 001- excédent d'investissement reporté de...	1 619.75 €
à l'article 1068 – les réserves...	1 080.15 €
à l'article 002- excédent de fonctionnement reporté ...	388 431.60 €

**Ref : 2021 -04 – Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2020 du service de l'assainissement collectif**

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Ref : 2020- 05 – Vote du Compte Administratif 2020 du service de l'assainissement collectif**

Il présente un excédent de clôture en fonctionnement de 94 532.44 € et un déficit d'investissement de 7400.40 €

**Ref : 2021-06- – Affectation du résultat 2020 du service de l'assainissement collectif**

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de ...	94 532.44 €
- Un déficit d'investissement de ..	7 400.40 €

Le Conseil Municipal DECIDE d'inscrire au budget primitif 2021 :

A l'article 001 – déficit d'investissement reporté ...	7 400.40 €
A l'article 1068 (les réserves)...	7 400.40 €
A l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté ..	87 132.04 €

**Ref : 2021 -07 Vote des subventions communales**

Elles sont votées comme suit :

Ass Aide à domicile...	150.00 €
Comité des Fêtes...	2000.00 €
Coop scolaire maternelle Bazoches...	240.00 €
Ogec Ecole Notre Dame Janville	200.00 €
Ass Janville Toury section GYM GRS..	60.00 €

**Ref :: 2021-08 - Instauration d'une provision pour dépréciation des restes à réaliser**

Madame le Maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses devient une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, le Trésorerie propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année au vu des états des restes au 31 décembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, et pour l'ensemble des budgets (principal et annexe), la méthode prenant l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement de la créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière :

- Un taux de dépréciation de 15 % à compter de l'année N-2 (budget principal)
- Un taux de dépréciation de 20 % à compter de l'année N-2 (budget assainissement)

Enfin le conseil dit que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

**Ref : 2021-09 – Renouvellement de la convention S.O.A**

Après présentation, le conseil délibère et accepte la convention présentée par SOA pour le curage mécanique des caniveaux sur un linéaire de 3574 mètres à une fréquence de 6 passages par an et pour une rémunération annuelle de 2016 € TTC

**Ref : 2021-10 – Devis**

Des travaux d'entretien et de remplacement de gouttières sur l'église et la mairie seront confiés à l'Entreprise DRU et divers travaux de maçonnerie sur la commune à l'Entreprise BARANTON

Différents devis de voirie ont été demandés pour une réfection importante des rues et un programme de travaux est établi comme suit :

- en 2021 : la rue du Petit Noyer, création d'un bassin d'infiltration et tranchée drainante au Grand Bréau et réparation d'enrobé rue des Artisans, rue du Moulin, les ouches et au Bréau
- en 2022 : la Place du Chanoine Pelissier avec enfouissement des réseaux à l'étude
- en 2023 : la rue du Monceau avec une partie à l'étude de l'enfouissement des réseaux

**Ref : 2021-11 – Emplois recrutement**

Mme Fleureau arrétant prochainement ses fonctions de secrétaire de mairie, le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie est accepté à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2021.

Il est décidé de créer 2 emplois « jeunes » pour cet été. Ces jeunes seront embauchés pendant 2 semaines et travailleront 3h par jour, uniquement le matin.

**Ref : 2021 -12 – Affaires diverses**

Il est prévu d'installer des moutons sur le terrain communal près de la station d'épuration. Mais le coût d'achat et d'installation d'une clôture étant assez onéreux, le projet n'est pas retenu pour le moment.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant qui émet l'idée de créer un blason qui représenterait la commune. Les membres retiennent la proposition et vont réfléchir plutôt à la création d'un logo. Les codifications strictes d'un blason ne pouvant pas s'appliquer à l'histoire du village.

Le Conseil est informé que la fibre sera opérationnelle sur Tivernon au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Une nouvelle armoire sera très prochainement installée Chemin des écoles.

Fait à Tivernon, le 23 Mars 2021

Le Maire,

D. BRUCHET

